

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Description du projet

Construction de deux serres photovoltaïques agricoles

Adresse du projet :

Monsieur et Madame PEZIN

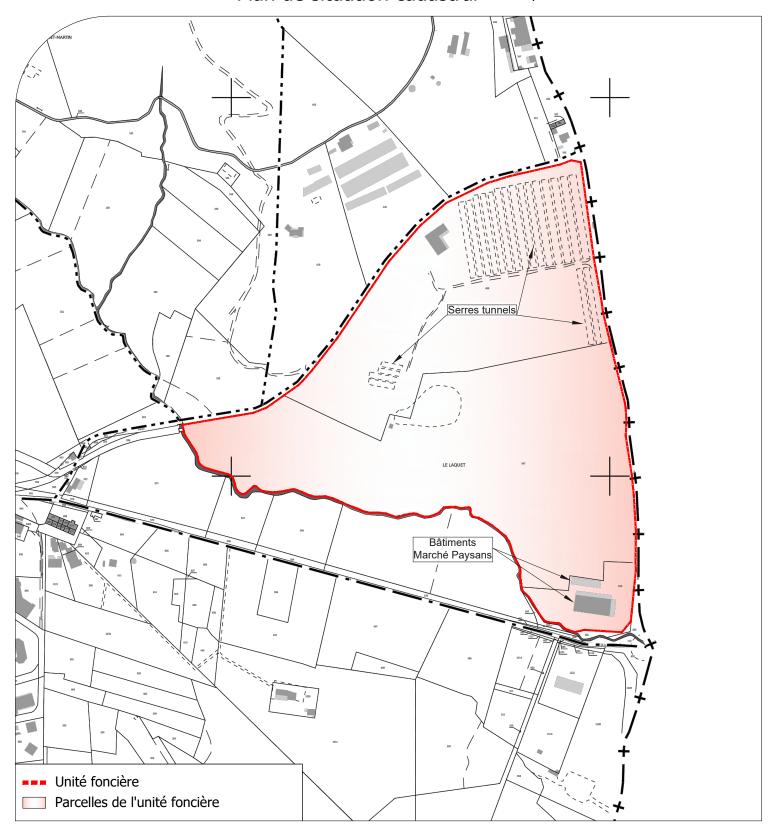
Lieu-dit : " Le Laquet "

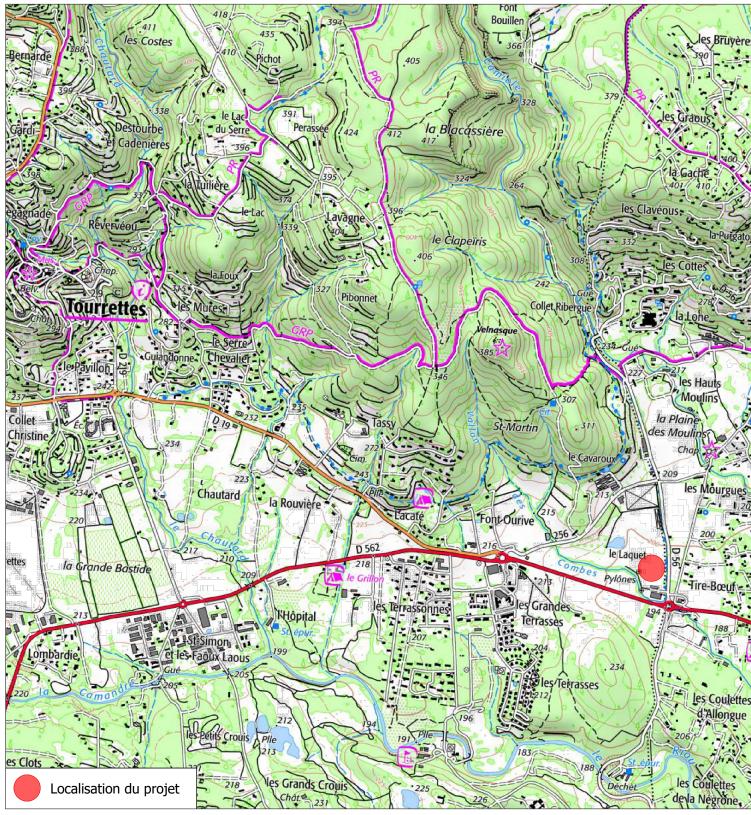
83440 - TOURRETTES

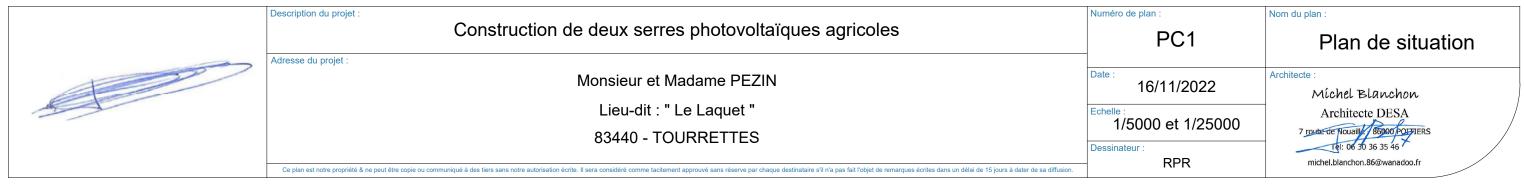
Architecte :

Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Novaillé / 85000 Pous Ters Tel: 06 30 36 35 46

Plan de situation IGN - Ech 1/25000





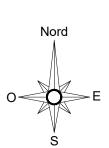


Légende :
Fond de plan extrait de cadastre.gouv

Unité foncière



Niveaux NGF







Légende : Fond de plan extrait de cadastre.gouv Unité foncière Aire de manoeuvre et Accès

Chemin existant

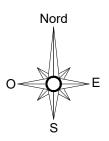
±0,00 Faitage Hauteur faitage + égout du toit

NGF +000

Niveaux NGF

Plants de Christophines le long de la serre 00000

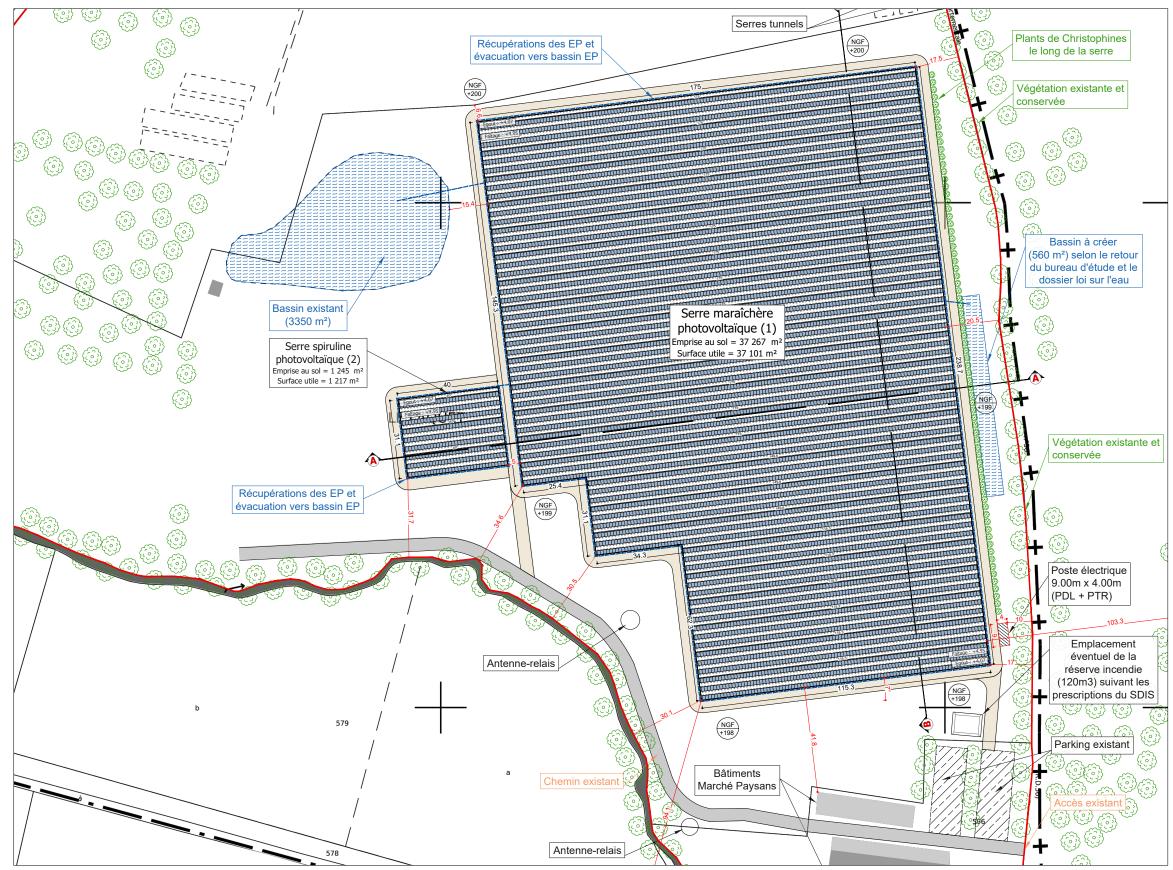
Végétation et arbres existants



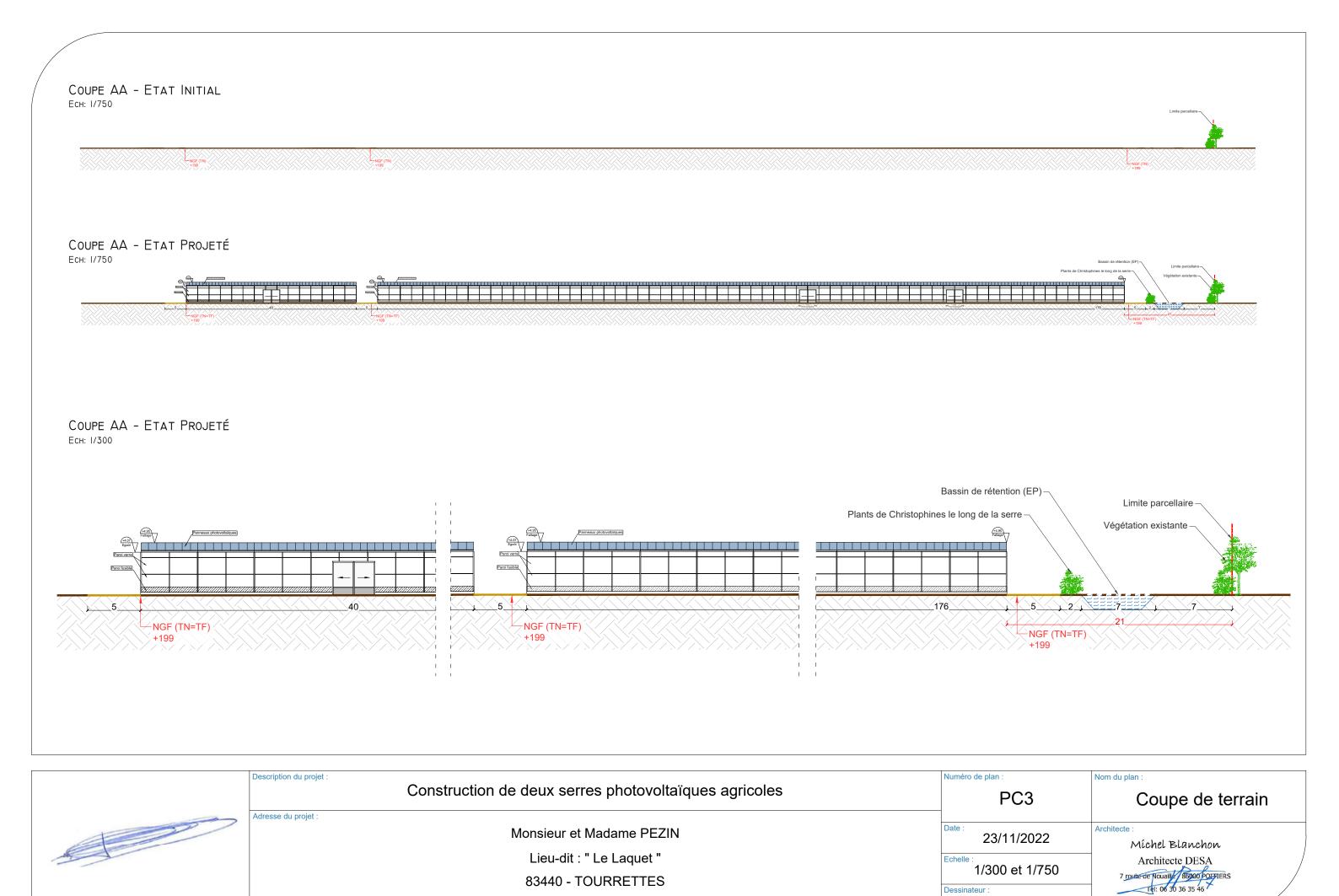






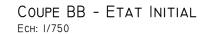






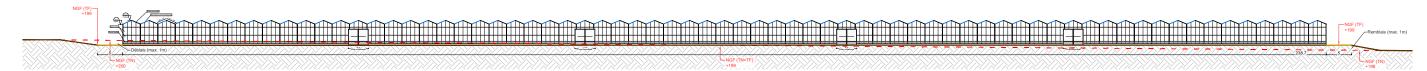
RPR

michel.blanchon.86@wanadoo.fr



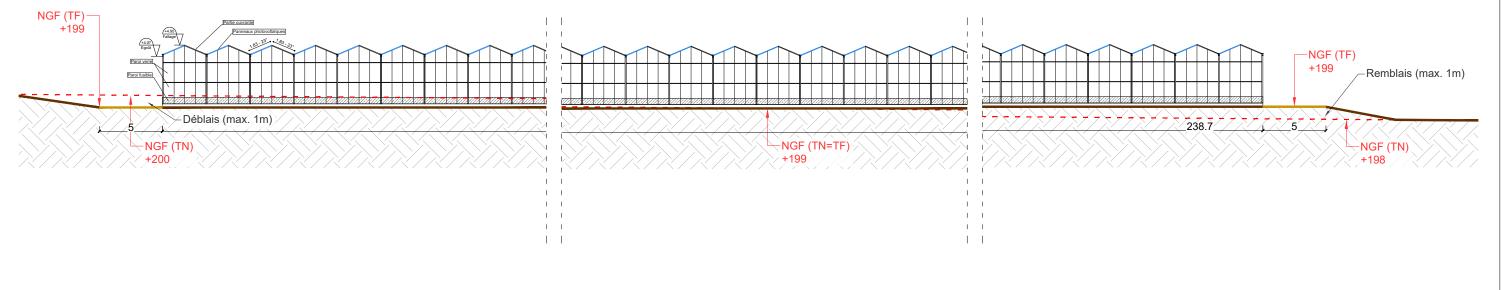


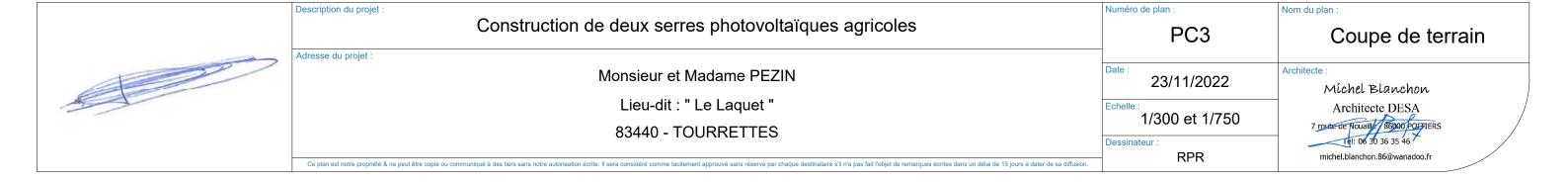
Ech: 1/750



COUPE BB - ETAT PROJETÉ







Construction de deux serres photovoltaïque agricoles 83440 - TOURRETTES

NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET

PC 4



Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Noueill / 85000 POSTIERS
18: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr





I. <u>ETAT INITIAL DU TERRAIN</u>:

Le projet de construction se situé sur la commune de TOURRETTES (83440), au lieu-dit « Le Laquet ».

Situé au Sud-Est de la commune, entre plusieurs parcelles, le projet s'inscrit dans un paysage à dominance rurale (cf. vue satellite) et ce trouveras à proximité immédiate du siège d'exploitation.

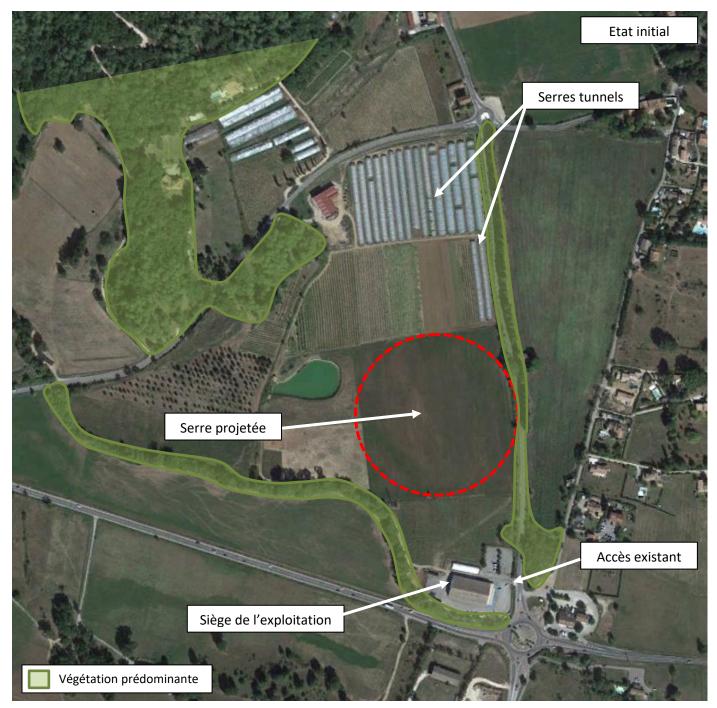
L'unité foncière est en partie dissimulée par la végétation existante, et éloigné des habitations tierces, ce qui permettra d'isoler le projet et évitera de potentielles nuisances visuelles inhérentes à l'activité.

L'extrait cadastral servant de plan de situation (PC1), donne des indications d'environnement éloigné (densité des constructions proches...).

Les photographies et éléments PC6 et PC7-8 de la présente demande permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché (les angles de prises de vues sont repérés sur le plan de localisation des photos).

Le terrain est actuellement utilisé pour du maraîchage plein champ et possède un accès qui est existant depuis la route de Fayence. (Voir photo cf.). L'accès au terrain restera inchangé.







I. IMPLANTATION DU PROJET :

Le projet consiste à la construction de deux serres pour la production de légumes et fruits (culture au sol) et pour de la production de spiruline.

La construction sera implantée sur la parcelle n°597 Section E au lieu-dit «Le Laquet» sur la commune de TOURRETTES (83440).

L'accès au projet se fera depuis la parcelle n°596, par l'accès qui est existant depuis la route de Fayence.

L'implantation du projet sera réalisée en respectant au mieux l'alignement des parcelles et respectera la marge de recul prévu dans l'article 4 du règlement du plan local d'urbanisme concernant les risques inondations.

La construction s'implantera en zone A (agricole), qui permet les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole. Le règlement du plan local d'urbanisme sera appliqué et respecté.

II. INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT:

La topographie du terrain ne sera que légèrement modifiée (voir PC3).

La végétation existante sera conservée et permettra de participer à l'intégration paysagère du projet coupant ainsi la visibilité depuis les tiers.

Une rangée de plants de Christophines sera plantée le long de la face Est de la serre, permettant ainsi de renforcer l'intégration paysagère du projet.

Le volume général des constructions sera simple et sobre, les matériaux utilisés seront en harmonie avec l'environnement proche (PC6-7-8).

III. RESEAUX:

* Raccordement électrique :

Pour le bon fonctionnement de la couverture photovoltaïque, un poste électrique sera implanté à proximité du projet.

Le poste sera composé d'un poste de transformation et de livraison, il aura une emprise au sol de 36.00 m² et une surface plancher de 33.44 m².

En revanche l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques ayant vocation à être réinjectée sur le réseau, une demande de raccordement sera effectuée auprès du gestionnaire de réseaux en temps voulu, pour une puissance de 4,13 MWc. La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau électrique par le gestionnaire de réseaux, au point d'injection déterminé par l'étude de raccordement effectuée auprès de ce même gestionnaire.

Le projet sera raccordé électriquement en soutirage sur le réseau déjà présent sur l'unité foncière.

Evacuation des eaux pluviales :

Les eaux pluviales seront collectées par le projet, et seront évacuées dans le bassin de rétention existant et celui qui sera créé. Le bassin créé sera dimensionné par un bureau d'étude et un dossier au titre de la loi sur l'eau sera réalisé après obtention du permis de construire.

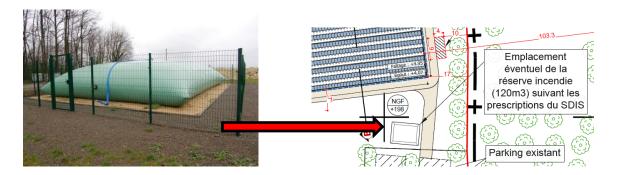
V. LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Un chemin périphérique au projet sera créé permettant de faire le tour de la serre (voir PC2).

L'accès au terrain est existant et carrossable pour permettre l'accès aux véhicules de secours.

En conformité avec le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) qui préconise un débit d'eau de 60m³/h pour ce type de projet, une réserve souple de 120m³ sera mise en place à proximité.

Toutes les prescriptions du SDIS seront respectées.



VI. FUTURE DIVISION CADASTRALE:

La construction du projet par la société TECHNIQUE SOLAIRE pour le compte de Monsieur et Madame PEZIN fera l'objet d'un bail à construction. Le propriétaire du foncier restera propriétaire de l'ensemble des parcelles mais donnera à bail à TECHNIQUE SOLAIRE la zone correspondant à l'emprise du projet pour construire les volières.

Les parcelles sur lesquelles sera implanté le projet feront l'objet d'une division cadastrale avant le début des travaux et la signature du bail : la parcelle issue de la division correspondra à l'emprise du projet augmentée d'une bande de 5 mètres de manière à ce que le bail à construction ne porte que sur cette emprise et non sur la totalité des parcelles concernées.

En l'application de l'article R-442-1 a) cette division cadastrale ne sera soumise ni à déclaration préalable ni à permis d'aménager.

A noter que le projet ne comportera pas de voie ou d'espace commun.

DESCRIPTIF DE SERRES:

❖ Mode constructif :

Les serre photovoltaïques objet de la présente demande sont des serres verre multi-chapelles de type « Venlo ». Elles sont constituées d'une structure principale en aluminium/ acier galvanisé et de panneaux de verres sur toutes les façades.

La structure des serres est complétée par des poutres treillis qui viennent rigidifier l'ensemble.

Des ouvertures seront disposées sur les façades permettant l'accès et la circulation sous la serre.

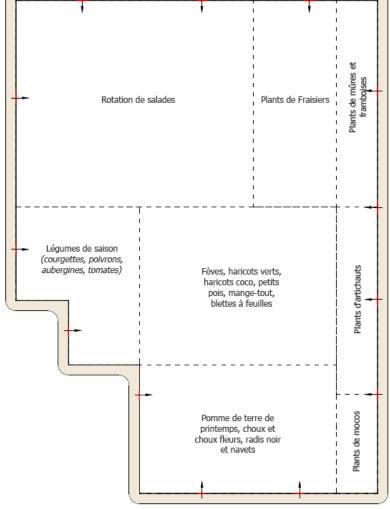
Des ouvrants seront répartis de façon homogène sur les pans Nord pour faciliter l'aération.

Les panneaux photovoltaïques seront directement intégrés sur les pans Sud à la structure de la serre, sans support supplémentaires. Ils seront fixes afin de respecter les contraintes techniques et réglementaires en vigueur.

La pente des différentes chapelles est de 23° avec une hauteur à l'égout de 4.07 m et une hauteur au faîtage de 4.95 m. La partie basse des serres seront constituée d'une paroi fusible pour assurer une transparence hydraulique en cas d'inondation.

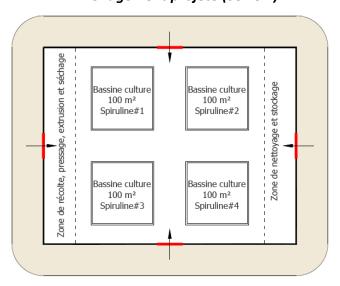
L'emprise au sol de la serre (1) sera de 37 267 m² avec une surface plancher de 37 101 m². L'emprise au sol de la serre (2) sera de 1 245 m² avec une surface plancher de 1 217 m².

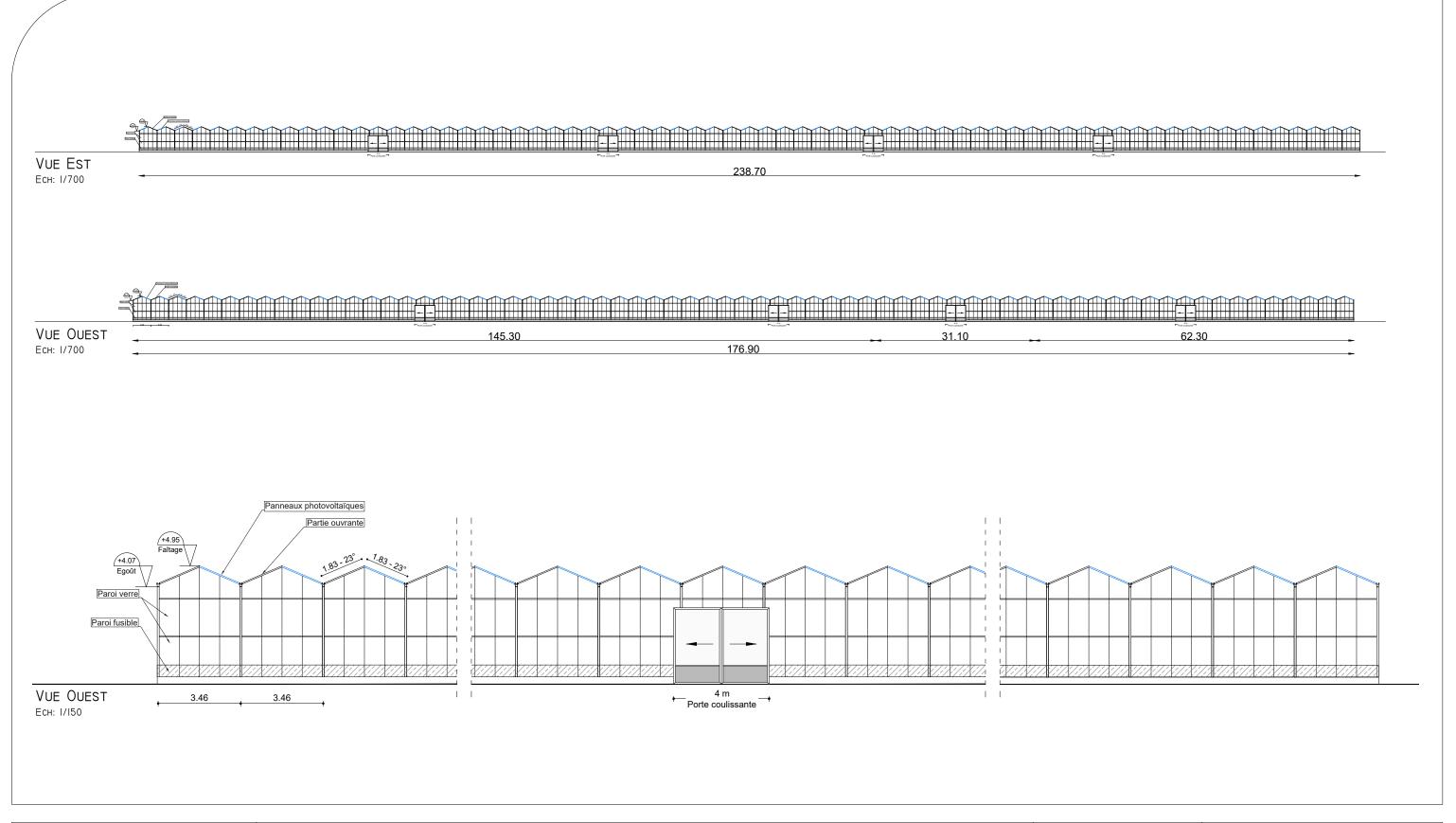
Aménagement projeté (Serre 1) :

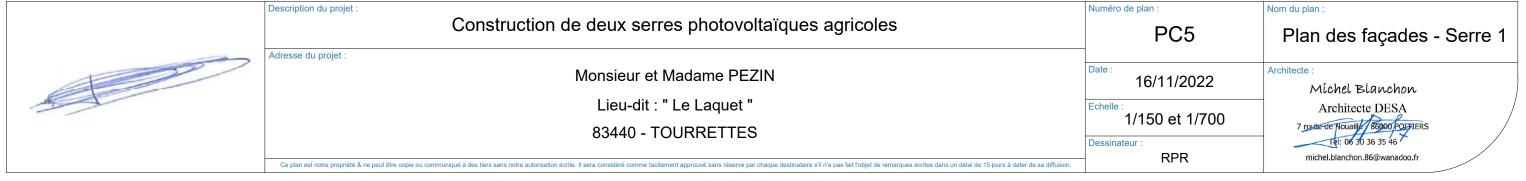


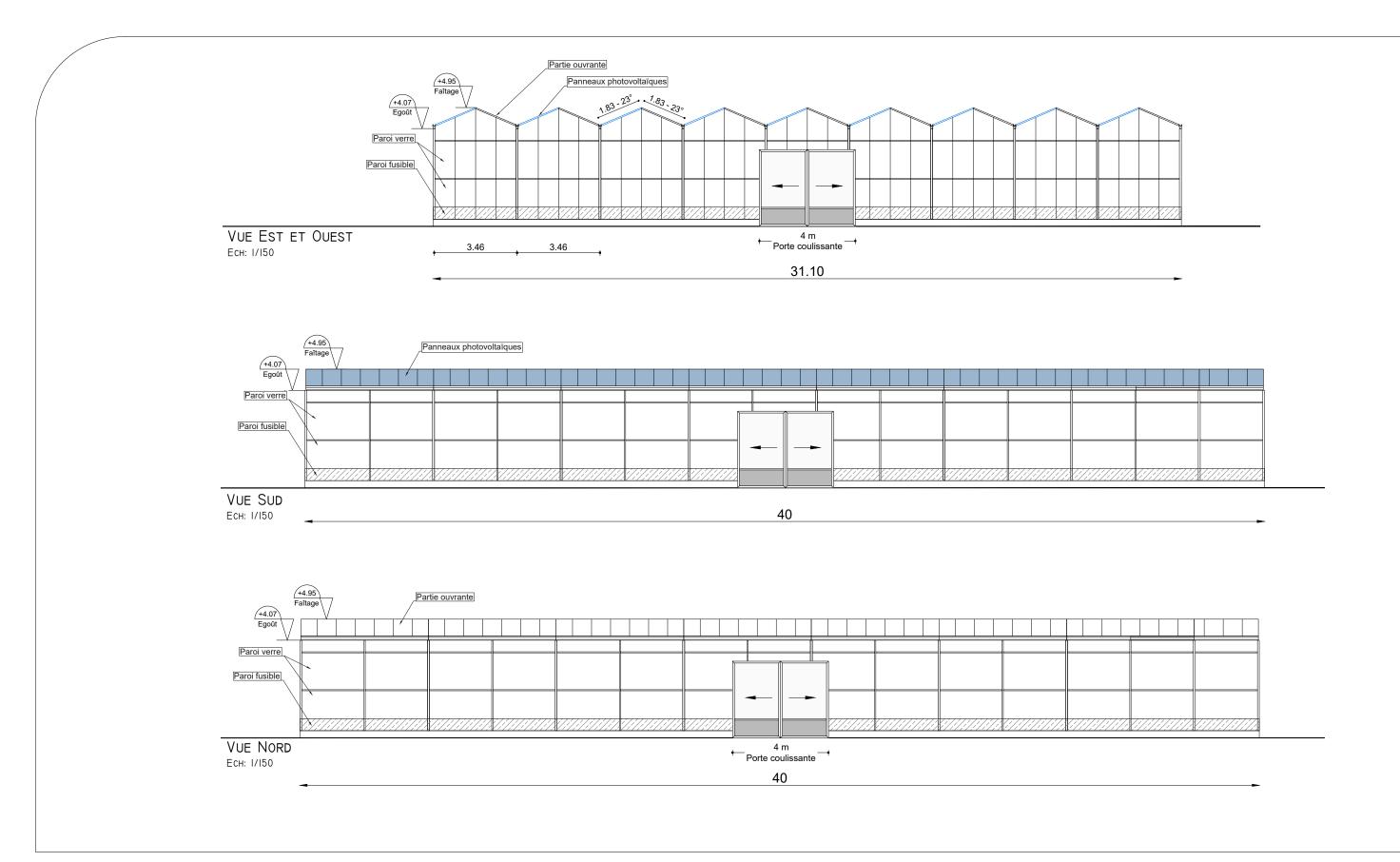


Aménagement projeté (Serre 2) :

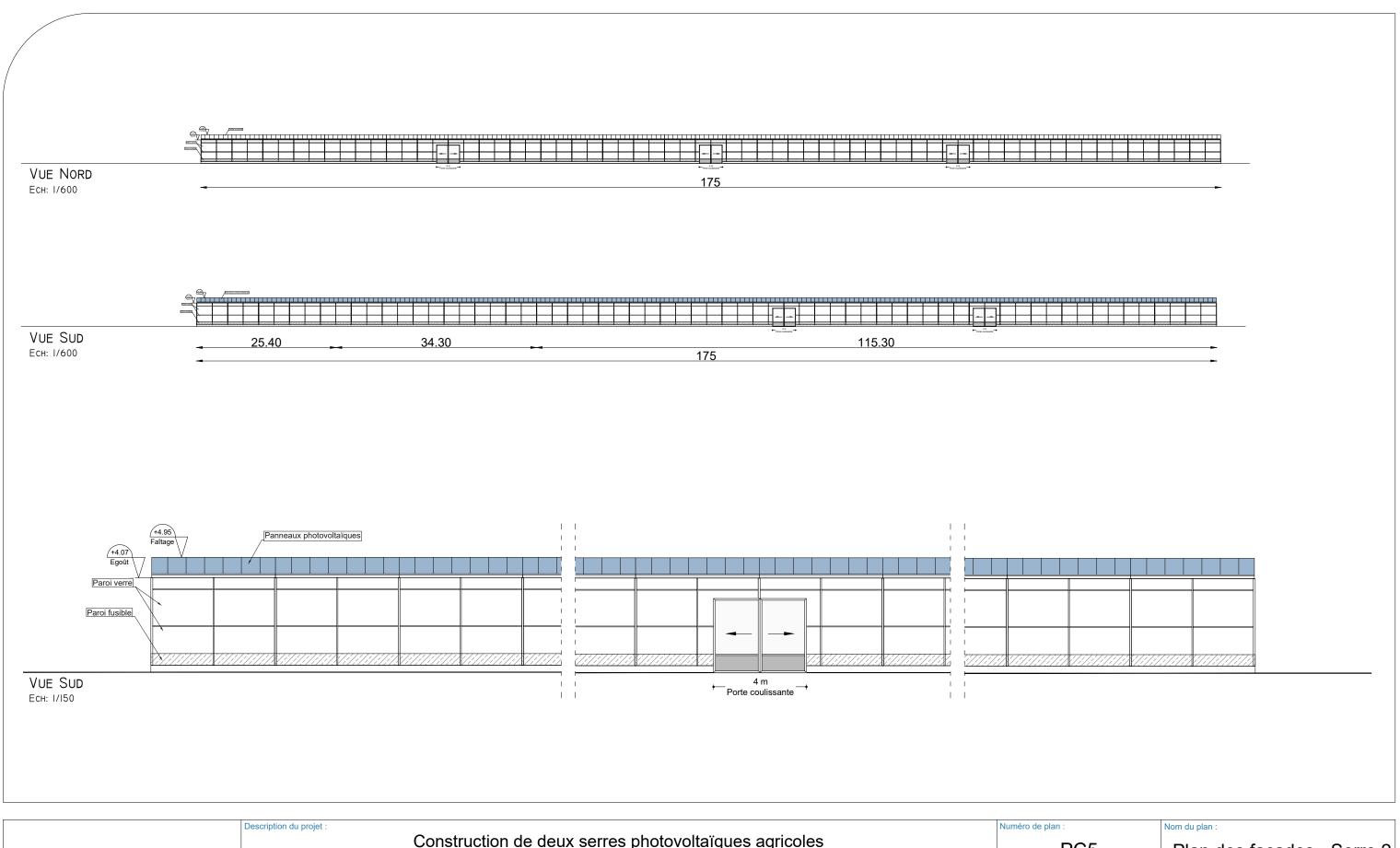


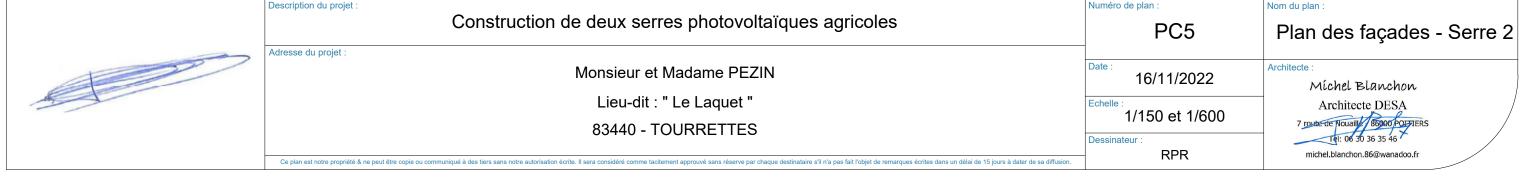


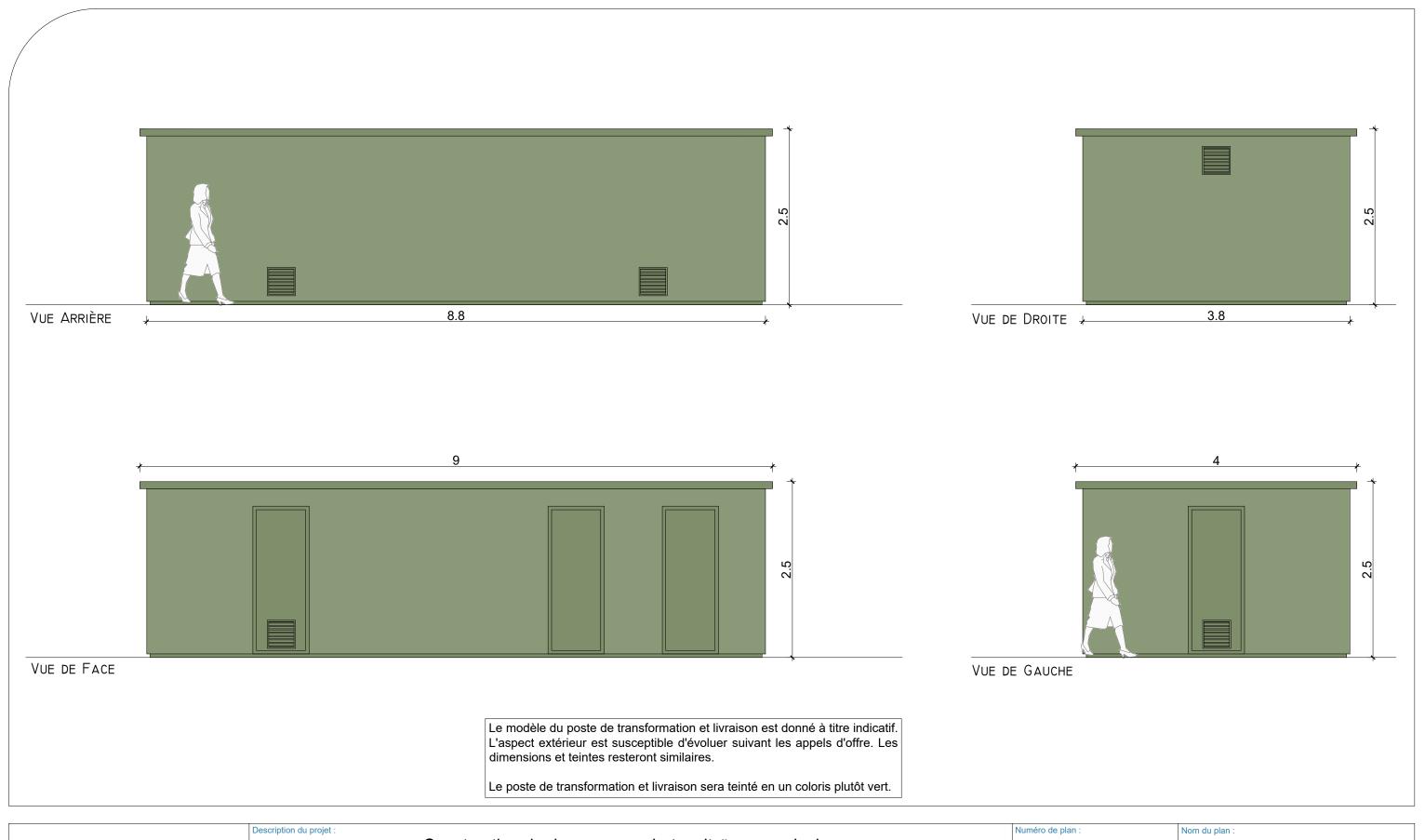














LOCALISATION DES PRISES DE VUES



	Description du projet :	Numéro de plan :	Nom du plan :
	Construction de deux serres photovoltaïques agricoles	PC6-7-8	Localisation des prises de vues
	Adresse du projet :		
	Monsieur et Madame PEZIN	Date : 24/11/2022	Architecte: Michel Blanchon
	Lieu-dit : " Le Laquet "	Echelle : NA	Architecte DESA
	83440 - TOURRETTES	Dessinateur :	7 route de Nouaille 85000 POLFIERS
	Ce plan est notre propriété & ne peut être copie ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.	RPR	michel.blanchon.86@wanadoo.fr

VUE 1 - AVANT



VUE 1 - APRES





VUE 2 - AVANT/APRES



	Description du projet :	Numéro de plan :	Nom du plan :
	Construction de deux serres photovoltaïques agricoles	PC6-7-8	Insertions - Photos
	Adresse du projet :	_	
	Monsieur et Madame PEZIN	Date : 24/11/2022	Architecte: Míchel Blanchon
	Lieu-dit : " Le Laquet "	Echelle : NA	Architecte DESA
	83440 - TOURRETTES	Dessinateur :	7 route de Nouaille 85000 POLITIERS
	Ce plan est notre propriété & ne peut être copie ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.	RPR	michel.blanchon.86@wanadoo.fr

VUE 3 - AVANT



VUE 3 - APRES



	Description du projet :	Numéro de plan :	Nom du plan :
	Construction de deux serres photovoltaïques agricoles	PC6-7-8	Insertions - Photos
	Adresse du projet :		
	Monsieur et Madame PEZIN	Date : 24/11/2022	Architecte: Míchel Blanchon
	Lieu-dit : " Le Laquet "	Echelle : NA	Architecte DESA
	83440 - TOURRETTES	Dessinateur :	7 route de Nouaille / 85000/POETIERS
	Ce plan est notre propriété & ne peut être copie ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.	RPR	michel.blanchon.86@wanadoo.fr

VUE 4 - AVANT



VUE 4 - APRES



Description du projet :	Numéro de plan :	Nom du plan :
Construction de deux serres photovoltaïques agricoles	PC6-7-8	Insertions - Photos
Adresse du projet :		
Monsieur et Madame PEZIN	Date : 24/11/2022	Architecte: Michel Blanchon
Lieu-dit : " Le Laquet "	Echelle : NA	Architecte DESA
83440 - TOURRETTES		7 route de Nouaille 85000 POLTIERS
	Dessinateur : RPR	michel.blanchon.86@wanadoo.fr
Ce plan est notre propriété & ne peut être copie ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.	KEIX	This is it i